



## AGENCE URBAINE D'ESSAOUIRA

## Bulletin d'information

## URBA-ACTU

## Dans ce numéro :

MERROUN APPELLE À AMÉLIORER LA PLANIFICATION URBAINE EN VUE D'ÉLABORER UN MODÈLE MAROCAIN DE LA VILLE CONFORME AU GÉNIE CRÉATIF DES ANCIENNES CITÉS MAROCAINES

LOI N°66-12 : LOI INOPINÉE RELATIVE AU CONTRÔLE ET À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE CONSTRUCTION

BASSIN MÉDITERRANÉEN EN 2025, LES DÉCHETS PRODUITS PASSERONT DE 174 À 396 MILLION S DE TONNES

MOBILITÉ URBAINE DURABLE : L'URGENCE EST DE MISE

"VILLES SANS BIDONVILLES": UN MODÈLE D'ÉRADICATION DES ASPECTS DE PRÉCARITÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

LOGEMENT: 45 PROJETS À LANCER EN 2017

LES DERNIERS NUMÉROS DU BULLETIN OFFICIEL

AGENDA

-La plateforme Casarba souffle sa 1re bougie  
-Plus de 13.000 dossiers instruits à Casablanca  
-Score amélioré dans le classement «Doing Business 2017»

## LE MAROC AMBITIONNE DE DEVENIR UN «PARTENAIRE AGISSANT» AU SEIN DE L'OCDE

À l'occasion d'un atelier organisé à Taouate, ce 14 décembre, le ministre de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire Driss Merroun a fait part de son désir de voir le Maroc intégré davantage l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en tant que «partenaire agissant», rapporte la MAP.

«Le Maroc, le premier pays au monde arabe et islamique et en Afrique à être admis en qualité d'observateur à l'OSCE, ambitionne de devenir un partenaire agissant [au sein de cette instance]», a déclaré Driss Merroun. Présents également lors de cette table ronde, le Secrétaire générale de l'OCDE, Angel Gurría et

le directeur de la gouvernance au sein de la même instance, Rolf Alter, ont pris connaissance de l'ambition du royaume, de bénéficier du soutien de l'OCDE pour ses programmes de réforme dans les domaines des politiques publiques.

Contactée, une source de l'OCDE nous confie qu'être un partenaire agissant ne signifie pas «être un membre à proprement parler». Et d'expliquer : «Il y a deux types de projets à l'OCDE : ceux qui sont en relation avec le cœur de métier, à savoir par exemple les études économiques et qui concernent les États membres. Et d'autres qui sont financés par plus de pays, qui ne

font néanmoins pas partie de l'organisation au quotidien.» Ainsi, à titre d'exemple, des projets comme le programme PISA, qui vise à mesurer la performance des systèmes éducatifs des différents pays, compte 72 pays à son actif, quand seulement 35 d'entre eux sont «membres» de l'OCDE...

Source: [telquel.ma](http://telquel.ma)

Catégorie > [Urbanisme](#)

## AUTORISATIONS D'URBANISME: DÉMATÉRIALISATION TOTALE EN JANVIER 2017

Casarba, la plateforme de dépôt, d'instruction et de délivrance des autorisations urbanistiques du Grand Casablanca, vient d'être primée. Elle a en effet obtenu le prix de la meilleure plateforme numérique lors de la 14e convention Europe-Afrique du Nord, qui s'est tenue à Bordeaux les 16 et 17 décembre.

Initiée par le Comité régional de l'amélioration de l'environnement des affaires (CREA) et pilotée par le CRI, cette plateforme est l'un des éléments phares dans l'amélioration de la position du Maroc au classement «Doing Business», notamment pour l'indicateur «obtention de permis de construire», qui est passé du 83e rang en 2014 au 18e rang en 2017. «Le service sera complètement dématérialisé à partir de janvier

2017», annonce Mohamed Karim Sbaï, président du Conseil des architectes (région centre). En effet, au lieu de prendre uniquement RDV et télécharger les documents requis sur la plateforme, il sera désormais possible d'instruire les dossiers totalement et même d'imprimer les plans avec avis favorable (sans se déplacer pour le dépôt physique des dossiers). Depuis son lancement officiel en octobre 2015, la plateforme de dématérialisation de l'ex-Dar Al Khadamat a traité plus de 13.147 dossiers, dont 76% ont reçu un avis favorable, selon un bilan récent. En moyenne, 4.000 autorisations délivrées par an par cette interface électronique qui regroupe 700 utilisateurs professionnels et 32 collectivités connectées sur le Grand

Casablanca. Il s'agit du premier service électronique public géré en mode délégation par un acteur privé. Le mode de rémunération est basé sur le paiement de frais de service (300 DH pour les grands projets et 150 DH pour les petits projets) directement par l'architecte ou le topographe. «Malheureusement, ces montants sont parfois payés plusieurs fois quand il faut réinstruire le dossier», déplore un architecte de la place. Pour rappel, la gestion de la plateforme est assurée par Ribatis, une entreprise de conseil et d'ingénierie des systèmes d'information...

Source: [leconomiste.com](http://leconomiste.com)

Catégorie > [Urbanisme](#)

## MERROUN APPELLE À AMÉLIORER LA PLANIFICATION URBAINE EN VUE D'ÉLABORER UN MODÈLE MAROCAIN DE LA VILLE CONFORME AU GÉNIE CRÉATIF DES ANCIENNES CITÉS MAROCAINES

Rabat - Le ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, Driss Merroun, a appelé, vendredi à Rabat, à l'amélioration des mécanismes de planification urbaine en vue d'élaborer "un modèle marocain de la ville", en conformité avec le génie et l'esprit créatif avec lequel nos ancêtres ont bâti les anciennes cités marocaines.

Dans une allocution, à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes aux lauréats de l'Ecole nationale de l'architecture (ENA) au titre de l'année académique 2015-2016, M. Merroun a souligné que la croissance démographique et l'augmentation du taux d'urbanisation exigent l'amélioration de la performance des mécanismes de planification urbaine afin d'atteindre une cohérence entre les différents plans d'orientation territoriale et des conceptions architecturales, dans la perspective d'élaborer un modèle marocain de la ville, "conforme à l'esprit créatif avec lequel nos ancêtres ont bâti des villes comme Marrakech, Fès, Meknès, Chefchaouen et Smara et a u t r e s " . Il a ajouté que la demande accrue sur le logement et la

transformation profonde des structures sociales soulignent la nécessité de renouveler les méthodes d'actions à travers des conceptions adéquates qui répondent aux spécificités locales et régionales, et l'usage des techniques modernes dans la construction et l'urbanisme, notant que la mission essentielle de l'architecte est de veiller sur la qualité et la perfection afin d'honorer le citoyen et de lui offrir un logement décent. Le ministre a également mis en avant le rôle important de l'architecte dans le processus de développement économique et humain, et sa contribution à l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies nationales, ainsi qu'à la réalisation et le suivi des grands chantiers nationaux. Il a noté dans ce sens que le Royaume

dispose d'un héritage architectural riche et diversifié le plaçant dans le cercle des pays dotés d'une identité nationale et de spécificités culturelles distinguées. Le ministre a réitéré l'engagement de tous les acteurs du secteur à promouvoir l'architecture nationale et à accompagner les chantiers lancés sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, dans les domaines de la construction et de l'urbanisme...

Source: [emarrakech.info](http://emarrakech.info)

Catégorie > [Architecture et patrimoine urbain](#)

## LOI N°66-12 : LOI INOPINÉE RELATIVE AU CONTRÔLE ET À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE CONSTRUCTION

*Le dahir n°1-16-124 du 25 août 2016 portant promulgation de la loi n°66-12 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction qui a été publié au Bulletin Officiel (BO) n°6501 du 19 septembre 2016, a créé un sentiment de frustration chez les professionnels de l'immobilier et du bâtiment.*

L'histoire de cette loi n°66-12 n'est pas récente. Un certain jeudi du 23 mai 2013, le Conseil de gouvernement a examiné et adopté le projet de loi N°12-66, tout en prenant en considération les observations formulées, relatif à l'activation et au renforcement des mécanismes de contrôle et de répression des infractions d'urbanisme et de construction. (cf. Magazine Innovant, N°28, édition janvier 2015) Cependant, cette loi, une fois publiée au bulletin officiel, a suscité des réclamations et des dénonciations de la part des professionnels de l'immobilier et du bâtiment. Alors, suite à la publication de ce Dahir au Bulletin Officiel, les professionnels du Bâtiment regroupés autour des Fédérations et Ordres professionnels, tiennent à exprimer leur position commune vis-à-vis de ce texte de loi, notamment la Fédération Nationale

des promoteurs Immobiliers (FNPI), la Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics (FNBTP), la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Industrie (FMCI), le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) et l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (ONIGT). Dans un communiqué diffusé, les différents intervenants directs dans l'acte de bâtir ont dénoncé " les ruses de langage " utilisés dans ce texte. « Tout en étant favorable à l'adoption d'une loi qui mettrait fin à la prolifération de l'habitat insalubre et non réglementaire, les professionnels sus mentionnés dénoncent le contenu de ce texte de loi tel qu'il a été adopté, jugé en déphasage total avec la réalité du terrain en plus d'être en contradiction avec plusieurs lois en vigueur, notamment la loi 12.90

sur l'urbanisme, la loi 107.12 sur la VEFA et le nouveau Règlement Général de la Construction (RGC). « Pour situer le lecteur dans ce contexte de délimitation des responsabilités, il est à rappeler que les pouvoirs publics et le secteur privé opérant dans le domaine de la construction s'accusent mutuellement depuis plusieurs années déjà en lançant des récriminations de part et d'autres, surtout avec la circulaire tripartite du 12 mai 2008 concernant la mise en œuvre des dispositions juridiques relatives au contrôle de l'urbanisme et de la construction...

Source: [innovant.com](http://innovant.com)

Catégorie > [Réglementation et planification urbaine](#)



## "VILLES SANS BIDONVILLES": UN MODÈLE D'ÉRADICATION DES ASPECTS DE PRÉCARITÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

**Marrakech - Eu égard aux mutations accélérées ayant empreint le tissu socio-économique à l'échelle nationale et à la lumière des orientations adoptées en matière d'urbanisme et du développement spatial.**

l'ensemble des régions du Royaume se sont impliquées dans la réalisation de nombreux projets modèles prévus par le programme "Villes sans bidonvilles" dans le but de palier les aspects de l'exclusion sociale et de la précarité et garantir un logement décent au profit des catégories démunies et à revenu modeste.

Les réalisations accomplies au niveau national, dans le cadre de la concrétisation de cette vision ambitieuse, illustrent éloquemment la volonté inébranlable de booster l'offre en habitat destinée aux catégories démunies et à revenu modeste, juguler les aspects manifestes de l'exclusion sociale et de la précarité et de faire des pôles urbains des villes modèles

garantissant des logements décents et convenables aux différentes catégories de la société, tout en préservant l'harmonie et l'esthétique du paysage urbanistique.

Conscient de la recrudescence du phénomène de l'habitat insalubre qui altère l'aspect esthétique du paysage urbanistique, le ministère de tutelle a adopté une stratégie efficiente dans le cadre du programme "Villes sans bidonvilles" basé sur une approche contractuelle regroupant l'État et les collectivités locales concernées, à travers une batterie de mesures portant essentiellement sur la refonte des procédures et mécanismes de contrôle des listes des bénéficiaires et la

commercialisation, outre des mesures adoptées dans un cadre participatif et transparent et l'augmentation de l'offre d'habitat dédiée aux catégories démunies ou à revenu modeste.

Le ministère a également mis en place les mécanismes d'une nouvelle gouvernance pour la gestion de ce programme tant au niveau central que local avec la définition et la clarification des responsabilités, ainsi que le parachèvement des unités en cours de réalisation et l'accélération de la cadence de recasement des ménages concernés...

Source: [mapexpress.ma](http://mapexpress.ma)

Catégorie > [Politique de Logement et d'Habitat](#)

## LOGEMENT: 45 PROJETS À LANCER EN 2017

**La feuille de route du groupe au niveau de Marrakech comprend l'intensification de l'offre en habitat social et à faible valeur immobilière totale (VIT) et de celui destiné aux couches moyennes ainsi que la résorption de l'habitat insalubre sous toutes ses formes et ce à travers la réalisation d'opérations de mise à niveau urbaine et la restructuration des centres**

Un montant de plus de 780 millions de dirhams sera investi par les sociétés filiales du Groupe Al Omrane au titre de l'année 2017. De par cet investissement la holding maintiendra son rythme pour accompagner le développement local et booster la dynamique de l'offre de logement dans une région qui connaît une demande assez forte en habitat. C'est ce qui a été annoncé en marge des conseils d'administration des sociétés filiales du Groupe Al Omrane, dont les travaux ont démarré mercredi 14 décembre 2016 dans la ville ocre. Selon Badre Kanouni, président du directoire d'Al Omrane, les lignes directrices du plan d'action 2017 de la société Al

O m r a n e restructuration des centres urbains et ruraux. Le plan d'action de la société Al Omrane Marrakech pour l'année 2017 porte sur le lancement de 45 projets. Il s'agit de 16.804 unités pour un coût global de l'ordre de 852 millions de dirhams. Aussi la feuille de route d'Al Omrane dans la région de Marrakech prévoit l'achèvement en 2017 de 47 projets à forte composante sociale...

différents aspects, appuyant sa volonté d'accompagner le développement régional. M. Kanouni a, dans ce sens, précisé que la feuille de route du groupe au niveau de Marrakech comprend l'intensification de l'offre en habitat social et à faible valeur immobilière totale (VIT) et de celui destiné aux couches moyennes ainsi que la résorption de l'habitat insalubre sous toutes ses formes et ce à travers la réalisation d'opérations de mise à niveau urbaine et la

Source: [aujourd'hui.ma](http://aujourd'hui.ma)

Catégorie > [Logement et Habitat](#)

## Les derniers numéros du bulletin officiel

### Les derniers numéros Décembre 2016:

[BO N°6522 du 01 Décembre 2016](#)

[BO N°6523 du 05 Décembre 2016](#)

[BO N°6524 du 08 Décembre 2016](#)

[BO N°6525 du 12 Décembre 2016](#)

[BO N°6526 du 15 Décembre 2016](#)

[BO N°6527 du 19 Décembre 2016](#)

[BO N°6528 du 22 Décembre 2016](#)

[BO N°6529 du 26 Décembre 2016](#)

## AGENDA

Ateliers de peinture à Essaouira

MARDI 03 JANVIER DE 15H00 À 17H00 À BASTION DE BAB  
MARRAKECH

Atelier "Quand je serai grand, je serai...marqueteur"

VENDREDI 20 JANVIER À INSTITUT FRANÇAIS D'ESSAOUIRA

Exposition de Badr El Bouchti à Essaouira

DU VENDREDI 23 DÉCEMBRE AU MARDI 10 JANVIER AU CENTRE  
CULTUREL DAR SOURI

Exposition de Monsef Sedki Alaoui à la galerie l'Arbre Bleu

DU DIMANCHE 01 JANVIER AU MARDI 31 JANVIER "GREEN DAY" À  
ESSAOUIRA



Pour nous faire part de vos questions, suggestions ou remarques adressez nous un message à:  
[aue.veille@gmail.com](mailto:aue.veille@gmail.com)

## تابعونا على أهم مواقع التواصل الاجتماعي



لقراءة هذه الرموز، يجب التوفر على :

- 1 - هاتف محمول مزود بكاميرا
- 2 - الربط بشبكة الانترنت
- 3 - برنامج معلوماتي مجاني لقراءة الرموز

طريقة قراءة هذه الرموز :

- قم بتحميل البرنامج المعلوماتي المجاني الملائم لهاتفك المحمول، مثل : Scan أو Mobile Tag, i-nigma
- شغل البرنامج وقم بمسح الرمز باستخدام كاميرا الهاتف

123، تجزئة المستقبل، ص.ب.: 409،  
الصويرة الرئيسية  
الهاتف : 37 40 47 24 5 (212 +)  
الفاكس : 38 40 47 24 5 (212 +)

[www.auessauira.ma](http://www.auessauira.ma)



\* نالت الوكالة الحضرية للصويرة الجائزة الثانية للأمم المتحدة للخدمة العمومية لسنة 2013 لمنطقة «إفريقيا» ولفئة «المقاربات الحكومية الشمولية في عصر المعلومة»



الوكالة الحضرية للصويرة  
ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ | ⵏ ⵓⵎⵓⵏⵉⵔ  
AGENCE URBAINE D'ESSAOUIRA

### Agence Urbaine d'Essaouira

123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira,  
44000 Maroc

Téléphone: 0524 78 57 37/ 0524 47 40 37

Fax: 0524 47- 40- 38

[www.auessauira.ma](http://www.auessauira.ma)

KHECHNI Mina, Informatiste à  
Agence Urbaine d'Essaouira  
[m.khechni@gmail.com](mailto:m.khechni@gmail.com)